

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom de la substance	GARDENA Lithium Ion Batteries (above 100Wh)
Numéro d'identification	- (Numéro CAS)
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Code de produit	Les articles couverts par la présente FDS figurent sur la liste ci-jointe.
Date de publication	le 07-Décembre-2016
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Accumulateur (batterie) lithium-ion.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/fabricant	Gardena Manufacturing GmbH
Adresse	Hans-Lorenser-Straße 40, 89079 Ulm, Allemagne
Téléphone	+49(0) 7 31 490 0
Fax	+49(0) 7 31 490 219 www.husqvarnagroup.com
1.4. Numéro d'appel d'urgence	+1-760-476-3961 (code d'accès 333721)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce produit est un article conformément à REACH.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Sans objet.

Résumé des dangers	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Nocif en cas d'ingestion. Entraîne des brûlures de la peau et des yeux. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Risque possible d'altération de la fertilité.
---------------------------	---

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié**

Contient :	GARDENA Lithium Ion Batteries (above 100Wh)
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Non attribué.

Mentions de mise en garde

Prévention	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Intervention	Non affecté.
Stockage	Conserver comme indiqué dans la section 7.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e)(s).
--	--------------

2.3. Autres dangers

Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
GARDENA Lithium Ion Batteries (above 100Wh)	100	- -	-	-	
Classification :	-				

Constituants

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Dioxyde de lithium et de cobalt	25 - 45	12190-79-3 235-362-0	-	-	
Feuille d'aluminium	10 - 30	7429-90-5 231-072-3	-	013-002-00-1	
Noir de carbone	5 - 25	1333-86-4 215-609-9	-	-	
Feuille de cuivre	5 - 25	7440-50-8 231-159-6	-	-	
Électrolyte	5 - 25	- -	-	-	**

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

** Électrolyte: CAS 21324-40-3, CAS 96-49-1, CAS 616-38-6, CAS 623-53-0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin en cas d'apparition d'une gêne.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Brûlures oculaires et cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Le produit n'est pas inflammable. Combustion en cas de feu.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES. Extincteur d'incendie de classe D.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Placer dans un récipient à déchets réservé et étiqueté, et traiter comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ou brûler la batterie. Ne pas exposer la batterie à une température excessive ou à des flammes. Les températures élevées peuvent réduire la durée de vie utile de la batterie. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver à l'écart des substances incompatibles. Voir la Section 10. Température de stockage : entre -10°C et 40°C. Intervalle d'humidité relative entre 45% et 85%.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Accumulateur (batterie) lithium-ion.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Constituants	Type	Valeur	Forme
Feuille d'aluminium (CAS 7429-90-5)	VME	5 mg/m3	Fumée de soudage.
		5 mg/m3	Poussières.
		10 mg/m3	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	VME	3,5 mg/m3	
Feuille de cuivre (CAS 7440-50-8)	VLE	2 mg/m3	Poussières.
	VME	1 mg/m3	Poussières.
		0,2 mg/m3	Fumée.

Valeurs limites biologiques

France. Indicateurs biologiques d'exposition (IBE) (Institut national de recherche et de sécurité (INRS), ND 2065)

Constituants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
Dioxyde de lithium et de cobalt (CAS 12190-79-3)	15 µg/L	Cobalt	Urine	*
	1 µg/L	Cobalt	Sang	*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures de suivi recommandées Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition Aucune exposition atmosphérique aux substances dangereuses n'est attendue lorsque le produit est utilisé dans l'application prévue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Une aération n'est normalement pas exigée. Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Prévoir une ventilation appropriée si des émanations ou des vapeurs sont dégagées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des yeux/du visage	Non nécessaire dans des conditions normales. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation d'une batterie ouverte ou qui fuit.
Protection de la peau	
- Protection des mains	Non nécessaire dans des conditions normales. Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Porter des gants de protection chimique imperméables.
- Autres	Non nécessaire dans des conditions normales.
Protection respiratoire	Non nécessaire dans des conditions normales.
Risques thermiques	Sans objet.
Mesures d'hygiène	Ne pas conserver des aliments, des boissons ou du tabac à proximité du produit. Assurer un bon entretien des locaux.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Batterie.
État physique	Solide.
Forme	Prismatique.
Couleur	Blanc argenté.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Non déterminé(e).
pH	Non déterminé(e).
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé(e).
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé(e).
Point d'éclair	Non déterminé(e).
Taux d'évaporation	Non déterminé(e).
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé(e).
Pression de vapeur	Non déterminé(e).
Densité de vapeur	Non déterminé(e).
Densité relative	Non déterminé(e).
Solubilité(s)	Non déterminé(e).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Le produit est non auto-inflammation.
Température de décomposition	Non déterminé(e).
Viscosité	Non déterminé(e).
Propriétés explosives	Non déterminé(e).
Propriétés comburantes	Non déterminé(e).

9.2. Autres informations Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées.
10.5. Matières incompatibles	Ne pas plonger dans les liquides de forte conductivité comme l'eau de mer.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations générales Risque faible dans le cadre d'une manipulation normale industrielle ou commerciale par un personnel qualifié.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Contact avec la peau Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.

Contact avec les yeux Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Entraîne des brûlures de la peau et des yeux.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Risque faible attendu dans des conditions de manipulation industrielle courante par un personnel qualifié. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Nocif en cas d'ingestion.

Données toxicologiques

Constituants	Espèce	Résultats d'essais
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	> 8000 mg/kg
Feuille de cuivre (CAS 7440-50-8)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2,77 mg/l, 4 heures
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	481 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire	Aucune information disponible.	
Sensibilisation cutanée	N'est pas un sensibilisateur de la peau.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.	
Cancérogénicité	Aucune information disponible.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Dioxyde de lithium et de cobalt (CAS 12190-79-3)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Noir de carbone (CAS 1333-86-4)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	Contient une substance/un groupe de substances qui peut altérer la fertilité.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucune information disponible.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Risque avéré d'effets graves pour les organes (os, dents) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Danger par aspiration	Aucune information disponible.	
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.	
Autres informations	Aucune information disponible.	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

ADN

14.1. Numéro ONU UN3480
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 Classe 9
 Risque subsidiaire -
 Label(s) 9
14.4. Groupe d'emballage II
14.5. Dangers pour l'environnement Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

IATA

14.1. UN number UN3480
14.2. UN proper shipping name LITHIUM ION BATTERIES
14.3. Transport hazard class(es)
 Class 9
 Subsidiary risk -
 Label(s) 9
14.4. Packing group II
14.5. Environmental hazards No
ERG Code -
14.6. Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG

14.1. UN number UN3480
14.2. UN proper shipping name LITHIUM ION BATTERIES
14.3. Transport hazard class(es)
 Class 9
 Subsidiary risk -
 Label(s) 9
14.4. Packing group II
14.5. Environmental hazards
 Marine pollutant No.
 EmS F-A, S-I
14.6. Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

14.7. Transport en vrac Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

IBC

Informations générales A partir du 1er Janvier 2017, une étiquette révisée, 9A remplace l'étiquette 9. L'utilisation de l'étiquette 9 est permise jusqu'au 31er Décembre 2018.

Peut également être transporté en tant que ONU 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT ou ONU 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Carbonate de méthyle (CAS 616-38-6)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

Carbonate de méthyle (CAS 616-38-6)

Autres réglementations

Selon le règlement REACH 1907/2006 CE, le produit est considéré comme un article. L'édition d'une fiche de données de sécurité conforme à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 n'est pas exigée d'un point de vue légal pour les articles. La présente fiche de données de sécurité (FDS) est fournie dans une démarche volontaire, à titre indicatif uniquement.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB: zeer persistent en zeer bioaccumulerend.
TWA : Moyenne pondérée en temps.
STEL : Valeur limite d'exposition à court terme.

Références

Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (ADR) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Ce produit est un article conformément à REACH.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e)(s).

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Gardena Branded Li-Ion batteries more than 100 Wh

5041

9843

19091

19111